

COMMUNE de ROYAUMEIX
EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆
N°2017-11 INDEMNITE DES ELUS

Présents	Absent(s)
-----------------	------------------

Date Conseil Municipal	27/03/2017	Nombres de Membres		
Date de la convocation	13/03/2017	Afférant au conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part A la délibération
Date d'affichage	28/03/2017	07	10	8
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le				28/03/2017
Et publication				28/03/2017
FLABAT Patrick, MATTE Jean-Michel DEGROOTE Thierry, COLLIGNON Daniel, CHENOT Tony, GENIN Francis BOGARD Denis,		MARTIN Philippe (pouvoir à COLLIGNON Daniel), MOMPEURT Adeline, COLNET Jean-Baptiste		

Secrétaire de séance : Thierry DEGROOTE
L'an deux mille dix-sept le 27 Mars à 18h30

Le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur FLABAT Patrick Maire.

Objet : Actualisation du point d'indice des élus

- *Après avoir pris connaissance des dispositions relatives au calcul des indemnités du maire et des adjoints et des indemnités maximales qui peuvent être attribuées dans les communes de moins de 500 habitants
- *Après avoir pris connaissance de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} février 2017
- *Compte tenu de la nouvelle modification des barèmes au 1^{er} janvier 2018,

Le conseil municipal décide

d'accorder à partir du 01/02/2017, une indemnité

- au maire, Patrick FLABAT, au taux maximal, soit 17% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique jusqu'à la fin du mandat
- au 1^{er} Adjoint, Adeline MOMPEURT, sur la base de 6,6% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique jusqu'à la fin du mandat
- au 2^{eme} Adjoint, Mr Thierry DEGROOTE, sur la base de 6,6% de l'indice brut terminal de la grille indiciaire de la fonction publique jusqu'à la fin du mandat

Ces indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice et payées mensuellement

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.
Pour extrait conforme.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215404666-20170327-00112017-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/03/2017

Affichage : 28/03/2017

Pour l'"autorité Compétente"
par délégation

